

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2011

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 28 mars 2011, à 20 heures, salle du Conseil.

Présents : M. Jean-Marc Uhry, Maire – MM Bernard Bouhet, Yves Arnal, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, Sandrine Menduni, Nicole Oleï, Martine Donnet, M. David Wager, Mme Micheline Burgun, MM Gilbert Allouard, Eric Arnol, Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MM Hervé Fanton, Francis Dal, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. Fanton pour M. Hamon
M. Dal pour M. Bouhet

Secrétaire de séance : M. Bustos.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 janvier 2011 n'appelle aucune remarque

FINANCES

Vote du budget

Présenté par le Maire, le **Compte Administratif** de l'exercice 2010 des deux budgets :

Budget communal

Excédent de fonctionnement : 425 399,80 €
Excédent d'investissement : 496 724,13 €

Budget de l'eau

Excédent d'exploitation : 43 783,51 €
Excédent d'investissement : 41 169,70 €

M. Uhry ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, les Comptes Administratifs sont adoptés par 18 voix pour dont deux pouvoirs de MM Fanton et Dal.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec deux pouvoirs de MM Fanton et Dal :

Présentés par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le receveur

- **L'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation du Budget de l'Eau**, soit 43 000 € au financement des dépenses d'investissement (art 106 du PB 2011) et le reste, soit 783,51 € étant repris en section d'exploitation (art 002)

- **Le budget 2011 de l'eau**

	<u>Exploitation</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	50 783,51 €	123 354,70 €
Dépenses	50 783,51 €	123 354,70 €

en équilibre

- **L'affectation de l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2010** soit 399 800 € au financement des dépenses d'investissement (art 106 du PB 2011) et le reste, soit 25 599,80 € étant repris en section de fonctionnement (art 002)

Les taux d'imposition 2011

- * Taxe d'habitation : 12,94 %
- * Taxe Foncier Bâti : 30,66 %
- * Taxe Foncier Non Bâti : 85,15 %

- **Le budget communal 2011**

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	2 023 109,00 €	2 557 787,13 €
Dépenses	2 023 109,00 €	2 557 787,13 €

en équilibre.

- la nouvelle grille des quotients et des tarifs de la restauration scolaire, applicable à partir du 1^{er} avril 2011.

PERSONNEL

Présenté par Mme Micheline Burgun, Conseillère Municipale Déléguée,

- le mandat au Centre de Gestion pour négocier un contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

INTERCOMMUNALITE

Présentée par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- l'adhésion au SIERG de la commune de Vaulnaveys le Haut.

DIVERS

Présentée par Mme Micheline Burgun, Conseillère Municipale Déléguée,

- l'adhésion de la commune à la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

Présentées par M. Claude Sirand, Adjoint Délégué,

- la modification des statuts du Syndicat pour le Câble et les Réseaux Câblés de Communication de l'Agglomération Grenobloise (SIROCCO) et la désignation de MM Claude Sirand, et Bernard Bouhet, titulaires et de Mmes Micheline Burgun et Nicole Oleï, suppléantes.

INFORMATION

Dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, signature :

- pour les travaux de réhabilitation du bâtiment communal sis à Poisat, 2, rue Hector Berlioz :
 - avec l'entreprise TDMI, sise 54, cours St André 38800 PONT DE CLAIX, titulaire du lot n°1, d'un modificatif à l'annexe n°1 à l'acte d'engagement relative à la présentation d'un sous-traitant pour les travaux de réhabilitation du bâtiment,

- de la résiliation simple du marché confié à l'entreprise ACEM pour les travaux d'étanchéité

- avec l'entreprise MPC1 sise ZA Champ de la guerre rue du Peuil 38760 VARECES, titulaire du lot 7, d'un avenant n°1 d'un montant de 5 109,40 € HT

- avec la ville de St Martin d'Hères, d'une convention de partenariat pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles Sud,

- de renonciations à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant les biens situés à Poisat :

- 11, rue Claude Debussy, au prix de 332 500 €
- 9, avenue Hippolyte Lhenry, au prix de 470 000 €
- allée les Provençales, au prix de 316 800 €
- 1, rue Léo Delibes, au prix de 372 000 €

Le Maire,
Jean-Marc UHRY

Ce compte rendu sera validé lors de la prochaine séance du conseil.